

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 30 janvier 2023

Le **30 janvier 2023 à 10h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de La Bourboule, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **17 janvier 2023**

Nombre de conseillers : En exercice : **28** – Présents : **15** – Pouvoirs : **1** - Votants : **16**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Joffrey CHALAPHY, Stéphane CREGUT, Brigitte DEVELAY-MICHELIN, Jean-Michel FALGOUX, François GORY, Jocelyne MANSANA, Jacques PERRON, Françoise PINAULT, Marine - Alice POIZOT, Christophe POULARD, Amandine RANC, Pierre SIMON, Henri VALETTE, Philippe VALLON.

Excusés : Alain AUDIGIER, Alphonse BELLONTE, Didier CARDENOUX, Hugues DANJOUX (pouvoir Jean-François CASSIER), Amélie PANCRACIO.

Absents : Stéphane AURIACOMBE, Frédéric CHASSARD, Sébastien DUBOURG, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, Sébastien GOUTTEBEL, Pierre-Jean RASQUIN, Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. le Président procède à l'appel, énumère les pouvoirs, constate que le quorum est atteint et déclare que le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

M. le Président annonce l'ordre du jour ainsi arrêté :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 15/12/2022
2. Compte-rendu marché impressions 2023
3. Compte-rendu arrêtés « régie boutique »
4. Régie « espaces publicitaires » : remboursement
5. Débat d'orientations budgétaires 2023
6. Informations sur le personnel
7. Questions et informations diverses :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/12/2022

M. Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2022 que le Conseil adopte à l'unanimité.

Compte-rendu marché impressions 2023

M. le Président présente au Conseil d'Administration le compte rendu de la consultation portant sur le marché « impressions 2023 »

Ce marché à bons de commande comportait 3 lots. 28 sociétés ont téléchargé notre dossier de consultation et au final nous avons reçu 9 offres.

- **Lot 1 : impression des Guides Sancy Bienvenue** a été attribué à la société POLLINA de Luçon (85). L'enveloppe budgétaire est de 100 000 € HT maximum.
- **Lot 2 : impression de divers supports : magazines, plans de ville, flyers, affiches** a été attribué à l'imprimerie CHAMPAGNAC d'Aurillac. L'enveloppe budgétaire est de 40 000 € HT maximum.
- **Lot 3 : impression de cartes touristiques (carte Horizons)** a été attribué à la société MENARD de Labège. L'enveloppe budgétaire est de 10 000 € HT maximum.

Compte-rendu arrêtés « régie boutique »

Par arrêté n° 01/2023 du 26.01.2023, M. le Directeur a fixé les tarifs des marchandises suivantes qui sont vendues par le biais de la régie boutique :

Marchandises et prestations de services		Prix de vente TTC	Prix de vente HT
Guide le ptit crapahut en Auvergne		12.50 €	11.85 €
Carte main libre 2023		2.20 €	2.00 €
Porte clé 2023		4.00 €	3.33 €
Magnets 2023		3.00 €	2.50 €
Tasse vintage		10.00 €	8.33 €
Totebag		19.50 €	16.25 €
Totebag	Prix promo	17.50 €	14.58 €
Copie couleur A3		3.00 €	2.50 €
Copie couleur A4		1.00 €	0.83 €
Copie N&B A4		0.20 €	0.17 €

DELIBERATION N° 2023-001 - Régie de recettes "espaces publicitaires" : Remboursements

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser dans le cadre de la régie de recettes « espaces publicitaires » les remboursements suivants :

- La somme de 132 € TTC à la SARL BIÈRE DU SANCY - GAIA à Picherande qui a payé deux fois la prestation « diffusion de la documentation » en 2022.
Le remboursement s'effectuera par l'émission d'un mandat au 673.
- La somme de 110.40 € TTC à la société Arvernha Resorts concernant la parution « hébergements 2023 » du gîte Pied à Terre, au lieu-dit le Verdier à St Victor la Rivière, car le gîte a été détruit suite à un incendie.
Le remboursement s'effectuera par une réduction du titre n° 2/2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les remboursements proposés ci- dessus à savoir :
 - **La somme de 132 € TTC à la Sarl Bière du Sancy – Gaïa**
 - **La somme de 110.40 € TTC à la société Arvernha Resorts**
- **DEMANDE** au Directeur de faire procéder aux écritures comptables nécessaires

Pour : 16 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Débat d'orientations budgétaires 2023

A partir du dossier transmis en amont aux administrateurs, M. le Directeur présente les éléments chiffrés relatifs à l'année écoulée qui pourraient se résumer ainsi :

En fonctionnement :

- + 628 122 € de recettes supplémentaires (soit + 20.4%) dont un peu plus de 604 000 € de taxe de séjour.
- 98.5 % des crédits ouverts en dépenses de fonctionnement ont été consommés

Concernant les recettes et plus particulièrement la subvention annuelle versée par la Communauté de Communes, M. le Directeur rappelle que suite à notre bonne gestion et vu l'excédent constaté fin 2021, il a été décidé de diminuer le montant de la subvention de 200 000 € par an sur les années 2022 à 2024 soit 600 000 € au total sur 3 ans.

La taxe de séjour était stabilisée autour de 1 000 000 € les années précédentes avec une augmentation en 2021 autour de 1 300 000 € et une nouvelle augmentation très forte en 2022 puisqu'elle sera autour de 1 700 000 €. Nous allons analyser cette hausse pour en comprendre les raisons : hausse de la fréquentation, bonne perception... Il faut aussi noter l'anomalie de la perception de la taxe sur les mineurs par Airbnb que nous estimons entre 150 000 € et 200 000€ par an.

Cela nous oblige à rester prudent sur l'estimation budgétaire de la taxe de séjour à percevoir car M. le Directeur rappelle que si on ne parvient pas à encaisser le montant estimé, nous ne pourrions pas recourir à un complément de subvention, pour équilibrer nos comptes, la subvention étant figée par la convention d'objectifs pour 3 ans. Il précise que le budget de l'OT est bien un budget autonome.

M. CREGUT demande si le massif du Sancy n'a pas à redouter l'instauration d'une taxe supplémentaire sur la taxe de séjour ? M. le Directeur répond qu'il existe 2 taxes complémentaires :
- la taxe départementale mais le Département du Puy de Dôme ne prévoit pas de l'instaurer
- la taxe d'équipement sur le ferroviaire qui est mise en place par les régions pour financer des gros projets mais nous ne sommes pas concernés.

Mme DEVELAY-MICHELIN demande si l'on connaît l'impact de ces augmentations de recettes sur le budget 2023 ?

M. le Directeur lui répond que cela va être évoqué dans la suite de la réunion.

En investissement :

- Pas d'emprunt en cours
- Les restes à réaliser s'élèveront à 7 558 €

M. le Directeur fait un point sur les provisions et participations en cours :

- 600 000 € de provisions qui seront réinjectées sur les exercices 2023 et 2024 (300 000 € / exercice)
- 172 043 € de provisions pour les indemnités de fin de carrière
- 9 990 € de parts dans la SAEM du Mont-Dore
- 2 000 € de parts dans la SCIC APIDAE
- 100 € de parts dans SEM Chastreix-Sancy

Les orientations budgétaires pour 2023 :

Au niveau des recettes :

M. le Directeur rappelle que, par convention, la subvention communautaire s'élèvera à 1 250 000 €.

On peut escompter 27 000 € de subventions extérieures pour Horizons

Les recettes commerciales au regard des tarifs votés sont estimées autour de 600 000 €.

Il propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur le montant prévisionnel de taxe de séjour pour 2023. Il propose d'envisager d'inscrire la moyenne des 3 années précédentes soit 1 368 000 €. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

M. CREGUT demande si les recettes de la taxe de séjour peuvent être liées à une augmentation du nombre d'hébergements. Le Directeur répond qu'il est difficile de l'estimer car les plateformes ne donnent pas de détail, elles nous reversent une somme par commune.
Pour l'instant on ne peut pas affirmer que l'augmentation de la taxe de séjour est aussi liée à l'augmentation du nombre de lits marchands. Mais un travail d'analyses va être réalisé.

M. CREGUT fait remarquer l'importance des plateformes dans le processus de réservation au détriment du site Internet de l'Office de Tourisme.

M. le Directeur répond que :

- D'une part, vu que souvent c'est le lien qui renvoie sur une plateforme, qui est indiqué par les hébergeurs sous le bouton « réserver » paraissant sur la fiche de leur prestation sur sancy.com, il est difficile aux hébergeurs ensuite d'identifier que la source est le site de l'Office de Tourisme.
- Et d'autre part il rappelle que le rôle de l'Office de Tourisme est de faire de la notoriété du massif globalement afin que les personnes s'intéressent à la destination et aient envie d'y réserver leur séjour quelque soit le mode de réservation utilisé in fine. La fréquentation du site Internet étant en augmentation cela confirme bien que les campagnes de communication fonctionnent et que la notoriété du massif du Sancy se développe.
Désormais les façons de réserver son séjour sont multiples et les plateformes ont pris une place prépondérante. Mais les partenariats des hébergeurs, commerces, restaurants ... montrent le dynamisme de la destination en étoffant l'offre et la rendent plus attractive.

M. CHALAPHY insiste sur l'importance de communiquer auprès des prestataires sur la plus-value des partenariats sur la notoriété de la destination.

M. le Directeur répond qu'effectivement, il va falloir faire évoluer notre discours auprès des prestataires en leur expliquant qu'avec leur partenariat ils participent aussi au co-financement de la notoriété du massif.

M. CHALAPHY fait remarquer que vu les moyens mis en place pour les actions de communication, la promotion des partenaires est largement subventionnée.

M. le Directeur conclut cet aparté en indiquant qu'il faudra entamer une réflexion stratégique sur ce sujet.

Au niveau des dépenses 2023 :

Il va falloir prévoir le **coût de l'inflation**. Parmi les scénarii proposés, M. le Directeur propose de retenir une augmentation de + 8% des charges à caractère général. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Au **niveau de la masse salariale**, il faudrait prévoir une augmentation de 150 000 € environ pour prendre en compte sur une année pleine l'augmentation de l'indice intervenue en octobre 2022 et une possible revalorisation au niveau de la grille en 2023 ainsi que l'absence d'aides URSSAF. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Les coûts afférents aux nouveaux locaux :

- **Pour le siège** : Les subventions attendues s'élèveront à 400 000 € sur le projet d'un million d'euros porté par la Communauté de Communes et vu que l'Office de Tourisme va occuper un tiers du bâtiment rénové, il est proposé au Conseil d'Administration de prévoir une subvention exceptionnelle autour de 200 000 € pour participer au financement de notre nouveau siège.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme devra prévoir une participation au loyer et aux charges. Pour information nous allons doubler la surface disponible par rapport au siège actuel. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Pour la plateforme logistique

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'acquisition de nouveaux locaux (neufs ou anciens) pour anticiper le déménagement des locaux utilisés actuellement à Saint-Nectaire (Thermadore) et que la commune souhaite récupérer pour un projet. Le début des travaux est annoncé pour l'automne prochain. M. le Directeur propose de prévoir une enveloppe de 350 000 € sur le budget 2023. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Des acquisitions nouvelles seront à financer :

- Le site Internet (évolutions à prévoir dans le cadre de la tranche conditionnelle du marché = reste 32 731 €)
- Les panneaux d'information dans les communes non classées
- Du mobilier pour le nouveau siège
- Une nouvelle solution de sauvegarde
- Le changement du photocopieur de Super Besse
- Le renouvellement de matériel informatique
- logiciel de mise à jour et de paiement des partenariats et logiciel RH

Des orientations et projets : Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur :

- **Les objectifs de communication** à l'échelon local, national et international : Il est proposé de poursuivre les objectifs fixés l'année précédente avec un focus appuyé sur le vélo vu les événements prévus cette année (traversée du massif par le Tour de France – Etape du Critérium du Dauphiné depuis Chambon sur Lac – Tour de France féminin – Montée de la Banne). Ce focus pourrait être réalisé en mai afin de nous positionner comme une destination vélo reconnue et développer la fréquentation en mai/juin.

Mme POIZOT aimerait bien que l'on reprenne la parole après le passage du Tour de France. M. le Directeur suggère de faire une pique de rappel pour l'automne.

M. CHALAPHY estime que, vu les investissements engagés pour les Thermes de La Bourboule (14 millions d'euros), la santé et le thermalisme font parties intégrantes de l'offre du territoire. Il souhaiterait un accompagnement de l'Office de Tourisme pour reconquérir une nouvelle clientèle et un repositionnement de l'OT sur le thermalisme. Il estime que cette offre abonde dans la stratégie de tourisme 4 saisons.

Mme DEVELAY suggère de rajeunir la vision du thermalisme avec des soins adaptés aux plus jeunes. M. CHALAPHY précise qu'il évoque effectivement du thermalisme libéral avec la mise en place de courts séjours packagés.

M. CREGUT souhaiterait des informations sur la gestion du tourisme au niveau du Conseil départemental et du groupement Auvergne Destination.

M. le Directeur répond qu'un nouveau Directeur général adjoint arrive début février et qu'il va être en charge du tourisme. Du coup ils vont retravailler globalement leur service tourisme.

Il précise qu'au niveau de la Région, le Directeur n'est toujours pas remplacé.

Le groupement Auvergne Destination serait remis en question.

- **La répartition des actions de communications 2023 par saison** : M. le Directeur propose de conserver la répartition du budget suivant : 65 % pour la saison printemps-été-automne et 35% pour la saison hiver. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.
- **La mise en place et le financement d'un événement de marche nordique** qui pourrait se dérouler à l'automne. Cet événement d'un potentiel de 5 000 à 10 000 participants, serait proposé clé en main par un organisateur qui en a déjà mis un en place dans le Vercors. L'engagement se fait sur 3 ans avec un coût annuel de 35 000 € HT. M. le Président souhaite que les AMM soient bien intégrées au projet de l'évènement de marche nordique. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.
- **L'acquisition d'une solution de Gestion Relation Client.** Le Conseil d'Administration valide cette proposition.
- **Partenariat Jeunes sportifs 2023** : Les 3 contrats conclus avec les frères MEYLEU et Nicolas VALENTIM s'achèvent en mars. Le Conseil d'Administration décide de poursuivre les 3 partenariats existants et dans les mêmes conditions pour l'année 2023.

Informations sur le personnel

Arrivée la semaine dernière de Mélanie POUZOL au poste de « Chargée de projet GRC » en CDD de 6 mois et cette semaine c'est Charlotte PETIT qui rejoint l'équipe sur le poste de « Reporter de territoire chargée des réseaux sociaux » en CDI. Charlotte remplace Juliette CAYLOU qui a souhaité mettre un terme à son contrat à la fin de sa période d'essai.

Nadine FAUGERE qui s'occupait du Bureau de Tourisme de Chastreix a fait valoir ses droits à la retraite début janvier. Dans l'immédiat, nous l'avons remplacé par du personnel saisonnier pour les vacances scolaires d'hiver. Une réflexion sur le devenir de ce poste qui combinait à la fois bureau de tourisme et agence postale, est en cours avec la Mairie de Chastreix.

Mardi 24 janvier : présentation à l'ensemble de l'équipe des actions qui vont être mises en place suite à l'appui-conseil. Ce plan d'actions et son suivi mensuel seront transmis par mail aux administrateurs.

Questions et informations diverses

- Journées Nationales du Thermalisme

M. CHALAPHY informe l'assemblée que les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore sont candidates pour accueillir en novembre 2024 les Journées Nationales du Thermalisme. 380 congressistes sont attendus.

Il propose de travailler avec l'Office de Tourisme pour concrétiser le dossier de candidature et participer au comité d'organisation.

- Modification de la composition du Conseil d'Administration de l'OT

Ce projet est à l'étude du Conseil Communautaire ce soir. L'objectif est de diminuer le nombre de représentants afin de pallier les problèmes de quorum rencontrés régulièrement.

M. le Directeur rappelle que le renouvellement du Conseil d'Administration est de toute façon prévu en juin 2023 et qu'il se peut que l'on profite de ce renouvellement pour réduire le nombre d'administrateurs.

M. le Directeur indique que nous envisageons aussi d'introduire, via le règlement intérieur, la possibilité de faire des réunions en visioconférence ou mixte (présentiel et visioconférence) car la « loi 3DS » introduit des dispositions en ce sens. Toutefois certaines réunions devront continuer à se tenir en présentiel comme le vote du budget ou la désignation du bureau.

Nous vous proposerons d'inscrire cette évolution dans le règlement intérieur lors de la réunion de juin.

- Chaîne Youtube

Mme DEVELAY souhaite savoir si nous avons des chiffres sur les audiences des chaînes Youtube car certains offices de tourisme ont leur propre chaîne.

M. le Directeur lui répond que l'Office de Tourisme du Sancy dispose de sa propre chaîne mais qu'elle est plus utilisée comme lieu de stockage. Certaines de nos vidéos enregistrent plus de 100 000 vues car elles ont été diffusées lors d'actions de communication et le lien renvoyait sur la chaîne Youtube où elles étaient déposées.

L'office de tourisme a pour projet de développer sa présence sur Tiktok pour diffuser de la vidéo (exemple de La Réunion). Youtube n'est pas le réseau social qui performe le mieux pour l'OT, Instagram et Facebook sont beaucoup plus performants.

En réponse à Mme POIZOT, M. le Directeur précise que l'Office de Tourisme a déjà accueilli des influenceurs en partenariat avec la Région (Besjobers, Bruno Maltot, On met les voiles ...) mais qu'à l'avenir nous souhaiterions travailler avec des influenceurs qui sont d'autres univers que celui du tourisme comme la cuisine, l'histoire...

L'univers du tourisme commence à être saturé.

- Accueil Office de Tourisme des Gorges de l'Ardèche / Vallon Pont d'Arc

Nous recevrons nos collègues les 16 et 17 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Président,
Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance,
Luc STELLY

